

# [WIN] - [PAY] Comment mettre en place la prime Exceptionnelle - COVID 19 ?

Le versement d'une prime exceptionnelle destinée aux personnels mobilisés pendant la pandémie de Covid-19, défiscalisée et exonérée de cotisations sociales est possible.

Afin de la faire apparaître sur le bulletin des agents concernés, il faut au préalable créer une ligne.

Pour cela, aller dans "Fichiers-Charges-Autres" et cliquer sur Créer et suivez les paramétrages ci-dessous (1000 euros est un exemple)

**52 - Modification autres**

**Généralité**

Code  Art. budgétaire

Intitulé

**Caisse / Regroupement**

Caisse

Regroupement

Classement

**Paramétrages de la base**

Salaire de base  Retenue

Total brut  Gain

% du brut

A multiplier

A définir

**Part salariale**

Taux  %

Fixe

**Part collectivité**

Taux  %

Fixe

**Options**

Imposable

Sur le bulletin de l'agent, il suffira de venir ajouter cette ligne, en travail-modification.